

EF/OD

20/02/2014

HONORAIRES DE L'AGENCE « VENTES »

Tva actuellement au taux de 20% INCLUSE

-le calcul s'effectue par tranche-

Pourcentage appliqué sur le montant de la transaction :

Locaux à usage d'habitation ou professionnel :

| | |
|-------------------------|-----|
| De 0 € à 76 224€ | 11% |
| De 76 225 € à 137 205 € | 9% |
| De 137 206 € à plus | 6% |

Locaux à usage commercial et industriel :

| | |
|-------------------------|-----|
| De 0 € à 76 224€ | 11% |
| De 76 225 € à 137 205 € | 9% |
| De 137 206 € à plus | 6% |

Terrains à bâtir :

| | |
|-------------------------|-----|
| Jusqu'à 76 225 € | 11% |
| De 76 226 € à 137 205 € | 9% |
| De 137 206 € à plus | 6% |

Cessions de bail :

| | |
|------------------------|-----|
| Jusqu'à 76 225 € | 11% |
| De 76 226€ à 137 205 € | 9% |
| De 137 206 € à plus | 6% |

SOMEGIM
Administration de Biens
11, rue Charlemagne
B.P. 80482 - 57009 METZ CEDEX 1
Tél. 03 87 66 67 24 - Fax 03 87 66 99 48

Conformément aux usages locaux et sauf convention expresse différente entre les parties (indiquée au mandat), la rémunération sera à la charge de l'acquéreur.

HONORAIRES DE LOCATION Tva actuellement au taux de 20% COMPRISE

RAPPEL : Les honoraires de négociation sont à la charge exclusive du bailleur, à l'exception des honoraires portant sur les prestations de visite du preneur, de constitution de dossier et de rédaction du bail ainsi que d'état des lieux

Ces derniers sont partagés entre le bailleur et le preneur mais le montant toutes taxes comprises imputé au locataire pour ces prestations

Ne peut excéder celui imputé au bailleur :

Et est plafonné par décret

Pour un bien situé sur le territoire national - hors zone très tendue et tendue - loué à titre d'habitation principale vide et meublée, à usage mixte (habitation et professionnel)

Les honoraires pour les prestations de visite, constitution de dossier et rédaction du bail imputables au locataire

Sont fixés à 8 euros/m2

Les honoraires pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée imputables au locataire :

Sont fixés à 3 euros/m2

Exemple d'honoraires à facturer au locataire :

| Zone | Honoraires TTC au m2 | Surface habitable du logement | Honoraires TTC à la charge du locataire |
|----------------------------------|---|-------------------------------|---|
| Hors zones très tendue et tendue | Visite, dossier, rédaction bail : 8€ | 100m2 | 800€ + 300€ = 1 100€ |
| | | 50m2 | 400€ + 150€ = 550€ |
| | | Etat des lieux d'entrée : 3€ | 120€ + 45€ = 165€ |

Le même montant sera facturé au bailleur

Pour tout autre type de locaux :

un pourcentage est appliqué sur le montant d'un loyer mensuel net de charges, savoir :

Locaux à usage commercial ou industriel 320.00% d'un mois de loyer net T.T.C (1)

Locations saisonnières 320.00% d'un mois de loyer net T.T.C (1)

Locaux à usage professionnel 320.00% d'un mois de loyer net T.T.C (1)

Garages 220.00% d'un mois de loyer net T.T.C (1)

Durée de la location : 1 an, 3 ans ou 6 ans 240.06% d'un mois de loyer net T.T.C

ETAT DES LIEUX EN SUS SELON FACTURATION DE L'HUISSIER DE JUSTICE

(1) Conformément aux usages locaux et sauf convention expresse différente entre les parties (indiquée au mandat), la rémunération sera à la charge du preneur

SOMEGIM

Administration de Biens
11, rue Charlemagne
B.P. 80482 - 57009 METZ CEDEX 1
Tél. 03 87 66 67 24 - Fax 03 87 66 69 48